

**SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE CONDUITE EN 2024
PAR ANAÏS AUGEREAU**

Territoires de Rennes Métropole, du Linon, du
Couesnon et de l'Unité de gestion de la Vilaine Est



AGROBIO 35



MAINTIEN DES TERRES BIO EN BIO

**FACTEURS ET ÉVALUATION DU NIVEAU DE
RISQUE DE NON-MAINTIEN DES TERRES BIO**

Avec le soutien financier de :



SOMMAIRE

| | |
|--------------------|-----|
| CONTEXTE | P.2 |
| MÉTHODOLOGIE | P.4 |
| RÉSULTATS | P.5 |
| PERSPECTIVES | P.7 |

CONTEXTE

En 2023, l'agriculture biologique en Ille-et-Vilaine a connu pour la première fois une **baisse de 2% de ses surfaces cultivées en bio**. Ce recul, bien que limité, soulève des questions sur l'avenir de la bio dans notre département.

Pour autant, les nouvelles installations continuent de dynamiser le secteur : 4 exploitations aidées sur 10 sont en bio. Le principal défi reste le renouvellement des générations pour la continuité de l'activité bio.

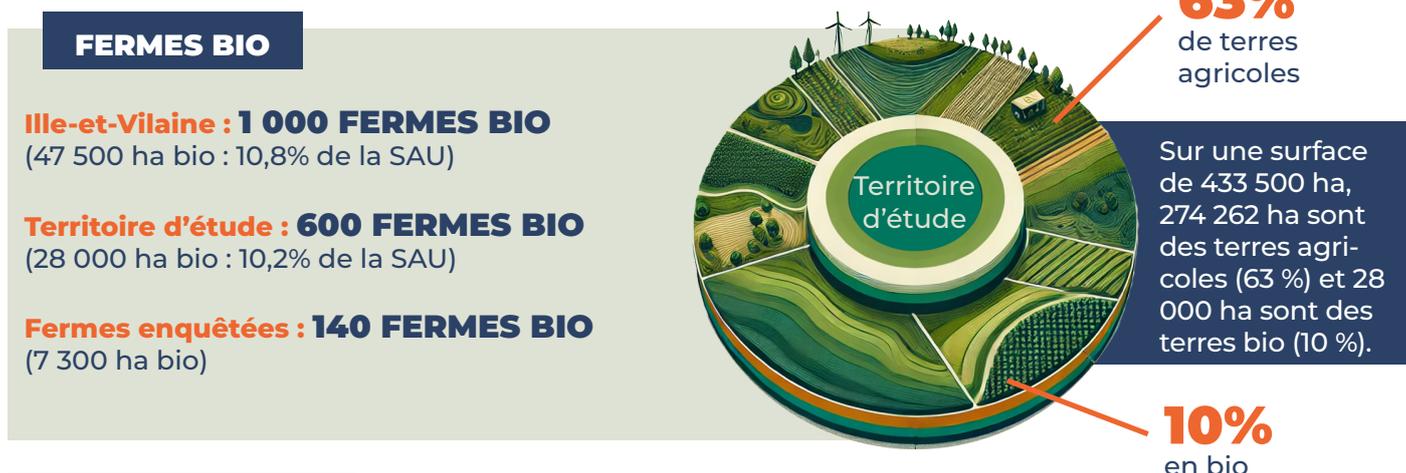
AGRICULTURE BIO EN ILLE-ET-VILAINE & ENJEU DE PÉRENNISATION DES SURFACES BIO



La pyramide des âges est claire : d'ici 10 ans, la moitié des agriculteurs et agricultrices français-es prendront leur retraite. Et le **rythme actuel des installations ne compense pas les départs** : en moyenne, une seule installation a lieu pour trois cessations d'activité. Ce déséquilibre représente un risque majeur pour la SAU en bio.

Sans solutions pour faciliter les transmissions et encourager les projets en agriculture biologique, **une part significative de ces terres pourrait être perdue pour la bio**.

USAGE DES TERRES DU TERRITOIRE D'ÉTUDE



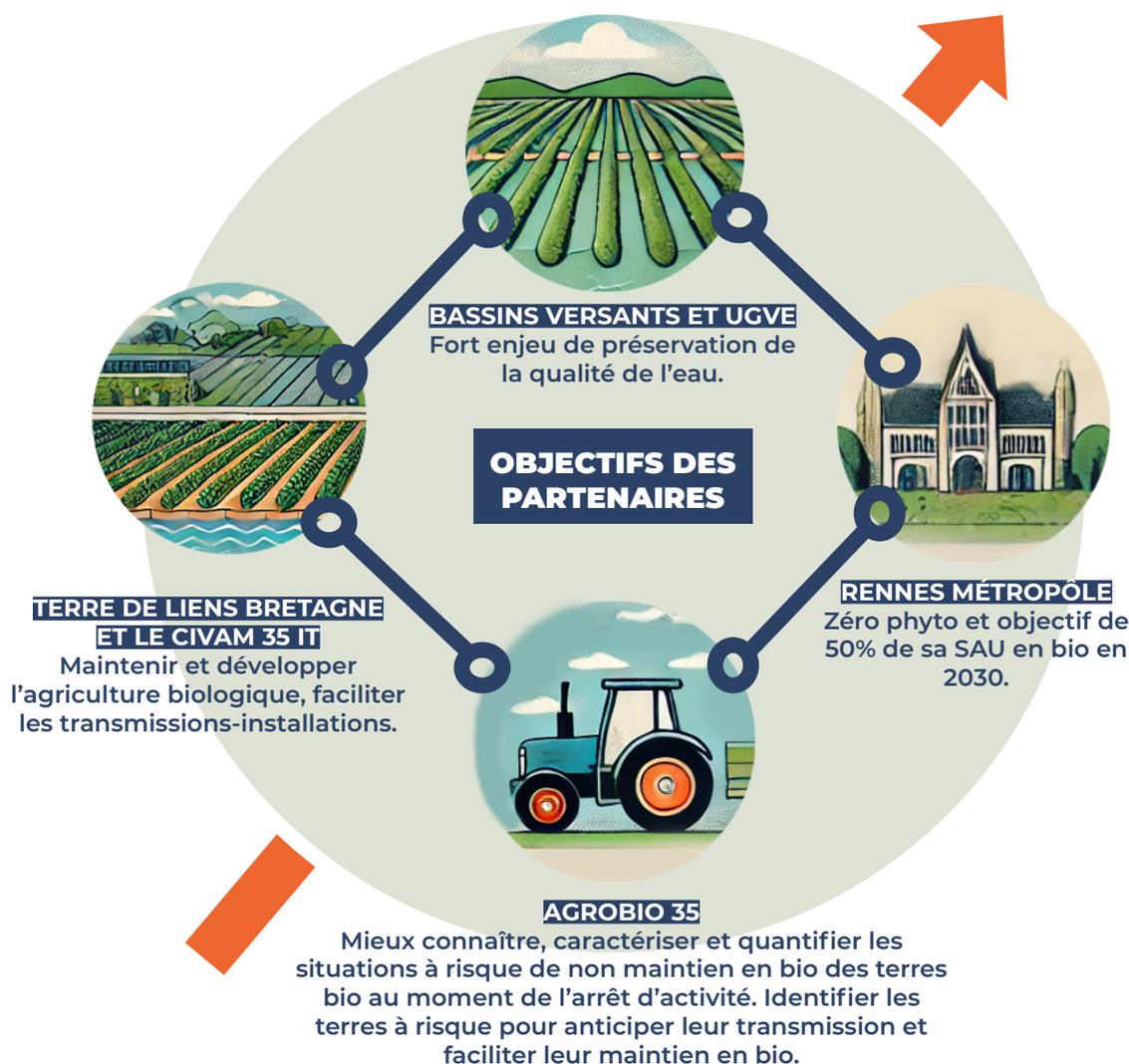
¹ Observatoire de l'agriculture biologique 2024, FRAB

Pour agir et maintenir les terres bio en bio, les acteurs du territoire unissent leurs forces :

- **Les bassins versants** du Couesnon et du Linon, et l'Unité de Gestion de la Vilaine Est (UGVE) font de la qualité de l'eau un enjeu prioritaire et reconnaissent la bio comme une solution.
- **Rennes Métropole** poursuit son ambition « zéro phyto » et vise 50 % de sa SAU (surface agricole utile) en bio d'ici 2030.
- **Terre de Liens Bretagne** et le **Civam 35 IT** oeuvrent pour le développement de l'agriculture biologique en facilitant les transmissions et les nouvelles installations agricoles.

- **Agrobio 35** travaille à mieux comprendre et anticiper les risques de conversion des terres bio à d'autres usages lors des cessations d'activité. L'objectif est d'identifier les terres à risque afin de garantir leur maintien en bio et de sécuriser leur transmission.

**VOLONTÉ PARTAGÉE DE MAINTENIR
LES TERRES BIO EN BIO POUR
RÉPONDRE AUX ENJEUX SOCIAUX ET
ENVIRONNEMENTAUX DES TERRITOIRES**



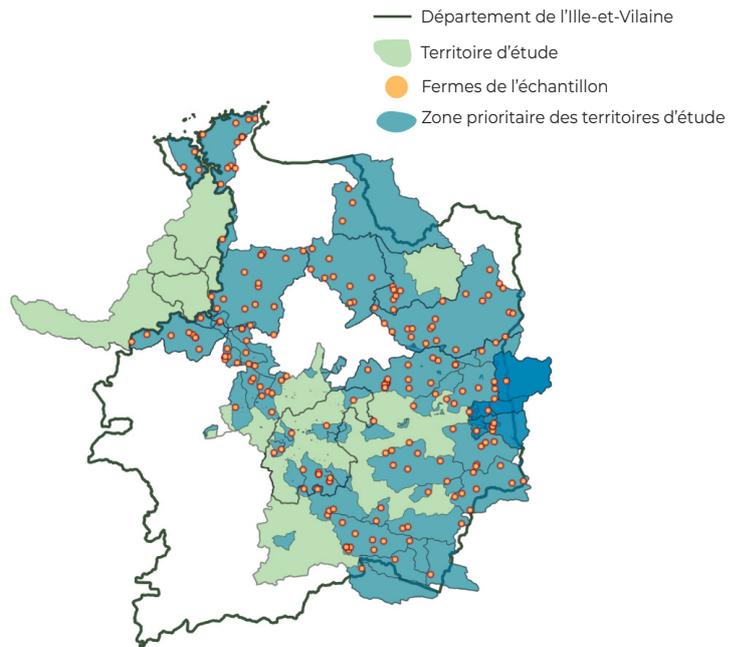
PROBLÉMATIQUES DE L'ÉTUDE

QUELS SONT LES FACTEURS DE RISQUES qui influencent le non-maintien des terres en agriculture biologique lors de l'arrêt d'activité agricole dans les territoires de Rennes Métropole, de l'UGVE et dans les bassins versants du Linon et Couesnon ?

COMMENT CES FACTEURS PEUVENT-ILS ÊTRE UTILISÉS pour identifier les fermes et les parcelles les plus susceptibles de sortir de la SAU biologique dans cette même zone ?

MÉTHODOLOGIE

- **Territoire d'étude** : zones prioritaires des bassins versants du Linon, du Couesnon, de l'UGVE et de Rennes Métropole (Carte 1).
- **Enquête téléphonique** auprès de 140 agriculteur-ices (Figure 1).
- **Proportions des productions principales** des fermes de l'échantillon représentatives du territoire d'Ille-et-Vilaine.
- **Entretiens directifs avec questions fermées sur 5 thèmes** : information pratiques, anticipation, conditions psychosociales, structure et foncier de la ferme, situation économique de la ferme.
- **Construction d'une notation sur le risque de non-transmission en bio des terres bio** sur la base de 5 facteurs de risques identifiés dans la littérature et vérifiés sur le terrain : la maîtrise du foncier, la structure de la ferme, l'économie, l'anticipation et les facteurs psychosociaux.



Carte 1 : Carte de la répartition de l'échantillon sur le territoire d'étude (Augereau, 2024).

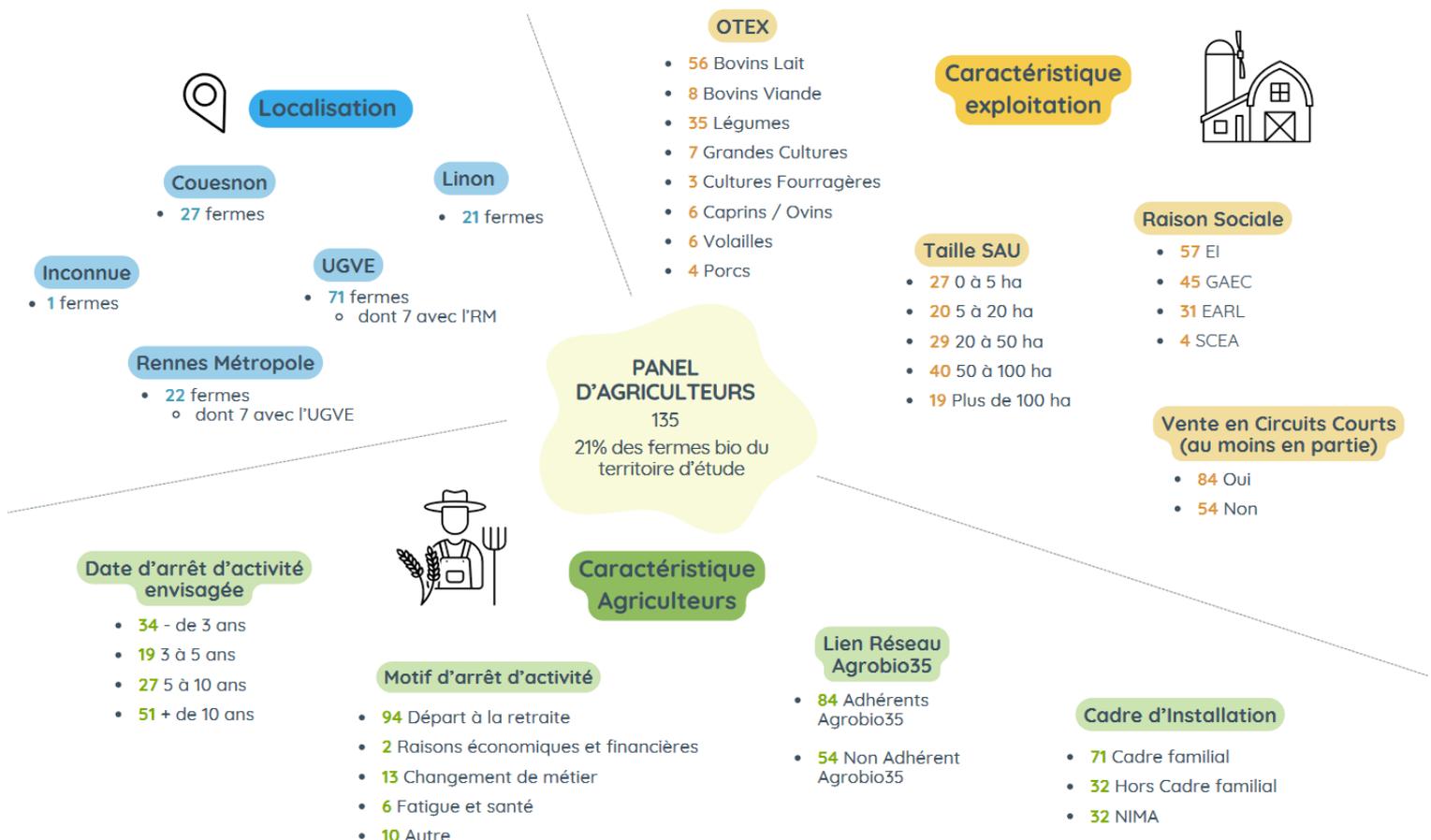


Figure 1 : Répartition des agriculteur-ices enquêté-es selon les critères d'échantillonnage retenus

RÉSULTATS

FACTEURS DE RISQUES IDENTIFIÉS SUR LE TERRITOIRE

Facteurs psychosociaux

62% des agriculteur·ices bio enquêté·es disent vouloir arrêter leur activité dans - de 10 ans (contre 1/2 en moyenne en France).

68,3% disent vouloir arrêter leur activité pour un départ à la retraite, 9,4% pour changer de métier, 4,3% pour raison médicale, fatigue, 1,4% pour raison économique.

+ de 9/10 agriculteur·rices bio veulent transmettre leur ferme en bio.

Il y a un **changement générationnel à venir** avec beaucoup d'arrêts d'activités à anticiper dans les 5 à 10 prochaines années. Les agriculteur·ices bio veulent transmettre le mode de production bio lors de leur arrêt d'activité. La plupart sont **ouvert·es au changement de systèmes d'exploitation** aux repreneur·euses non issu·es du milieu agricoles (NIMA) et certain·es à l'agrandissement s'il est en bio. Ils ont majoritairement une **vision positive de la transmissibilité** de leur ferme.

Anticipation

50% des agriculteur·ices bio souhaitant cesser leur activité dans - de 3 ans ont commencé leur réflexion sur la transmission il y a - de 3 ans.

35,3% des agriculteur·ices bio souhaitant cesser leur activité d'ici 3 ans n'ont pas trouvé de repreneur·euse.

~ 1/2 agriculteur·ices bio a suivi une formation ou un accompagnement 3 ans avant leur arrêt d'activité.

Le **manque d'anticipation** est un frein majeur que l'on retrouve sur le territoire. Le **retard dans l'identification d'un·e repreneur·euse** est semblable à la moyenne française.

Caractéristiques de l'exploitation - Structures des fermes

43% des fermes bio enquêtées ont plus de 80% de la SAU accessible.

33% des fermes d'élevage bio ont plus de 80% de la SAU accessible.

68% des enquêté·es ayant une maison sur la ferme comptent la vendre à leur départ contre 16,3 % qui veulent la conserver après leur arrêt d'activité.

1 agriculteur·ice bio sur 6 souhaite **garder sa maison après la transmission** ce qui représente un frein majeur à la transmission. De nombreuses fermes bio ont un **parcelle accessible**, ce qui est un atout pour la transmission en bio et donc le maintien des terres bio

Caractéristiques de l'exploitation - Maîtrise du foncier

Volonté des propriétaires louant leurs terres à des agriculteur·ices bio :

1/3 des propriétaires seulement veulent maintenir leurs terres en bio lors du changement d'exploitant·e.

9,2% des propriétaires veulent vendre leurs parcelles ou les récupérer.

1/5 agriculteur·rices bio ignore la volonté de ses propriétaires sur leurs terres lors de l'arrêt de son activité.

Autres chiffres :

4,5 C'est le nombre moyen de propriétaires pour les agriculteur·rices bio en Ille-et-Vilaine, contre 14 en moyenne en France.

~ 1/2 des agriculteur·ices bio enquêté·es a - de 20% de ses surfaces en propriété et 1/5 agriculteur·ice bio n'a pas de surface en propriété (cf Figure ci-dessous).

30% de la SAU bio de l'étude est cultivée par son/sa propriétaire, ce qui est légèrement en dessous de la moyenne française qui est de 35%².

18% des agriculteur·rices bio enquêté·es ont des baux précaires.

71% des agriculteur·rices bio enquêté·es ressentent une concurrence entre agriculteur·rices sur les terres agricoles.

Les agriculteur·ices bio ressentent une **forte concurrence** pour l'accès aux terres agricole. La proportion de terres en propriété est inférieure à la moyenne française : la **maîtrise du foncier est un frein** au maintien des terres bio en bio. Une part importante d'agriculteur·ices bio ont des **baux précaires**. Le **faible nombre de propriétaires** peut être un avantage relatif pour le maintien des terres en bio. La **volonté de certain·es propriétaires** de maintenir leurs terres en bio est un levier d'action sur lequel s'appuyer.

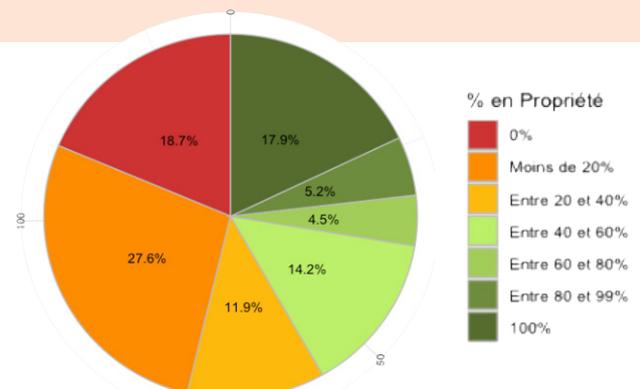


Figure : Pourcentage de la part de la SAU en propriété

² Source : Terre de Liens, La propriété des terres agricoles en France, 2023.

PARCELLES À RISQUE AVÉRÉ DE NON-MAINTIEN EN BIO

MÉTHODE 1

Identifier les parcelles avec un risque avéré de sortir de la SAU bio (en nombre d'ha).

Pour repérer les terres avec un risque avéré de non-maintien en bio, des facteurs qui représentent à eux seuls un risque de sortie de la SAU bio ont été déterminés :

Volonté de l'agriculteur-riche :

- L'agriculteur-ice ne souhaite pas transmettre en bio ou a trouvé un-e repreneur-euse en conventionnel
- L'agriculteur-ice identifie des parcelles de sa ferme à risque : bientôt vendues, ciblées par l'urbanisation, soumises un bail précaire ou trop lointaines pour continuer à être cultivées

Volonté des propriétaires, maîtrise du foncier :

- Si un-e propriétaire souhaite récupérer sa terre pour l'exploiter, lui ou un membre de sa famille, en conventionnel.
- Si un-e propriétaire compte vendre ses terres lors de l'arrêt d'activité de l'agriculteur-ice.

Une ferme présentant au moins un de ces risques est considérée comme à risque avéré de sortie de la SAU bio.

RÉSULTATS :

Sur les 140 fermes et 7 300 ha bio étudiés, cela représente 1 152 ha à risque avéré de sortie de la SAU bio, soit 16% de la SAU bio des fermes de l'échantillon. Cela équivaut à la superficie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (commune de Rennes Métropole).

MÉTHODE 2

Noter les fermes en fonction de leur niveau de risque de non maintien en bio.

L'évaluation permet de déterminer les forces et faiblesses de l'exploitation dans une optique de maintien du mode de production bio grâce à 5 indicateurs sélectionnés à partir des recherches bibliographiques :

1. la maîtrise du foncier
2. la structure de la ferme
3. l'économie
4. l'anticipation
5. les facteurs psychosociaux

Elle vise à appliquer une note pour chaque indicateur de 0 (risque fort) à 4 (pas de risque) et à en faire la moyenne pour chaque ferme évaluée.

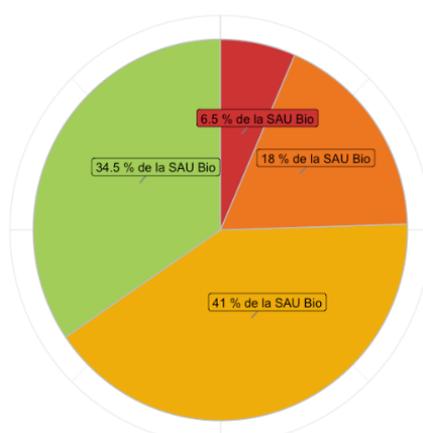


Figure : Répartition du niveau de risque de non-maintien en bio de la SAU bio

Evaluation

- a Pas enquêtée
- a Pas de risque
- a Risque faible
- a Risque moyen
- a Risque fort

- 9 fermes et 444 ha à risque élevé
- 15 fermes et 1 298 ha à risque modéré
- 49 fermes et 2 997 ha à risque faible
- 62 fermes et 2 563 ha pas à risque
- 643 fermes non enquêtées

RÉSULTATS :

Fermes à risque de non maintien en bio² :

- 6% des fermes bio enquêtées représentant 6,5% de la SAU, sont à risque élevé
- 11% des fermes bio enquêtées, soit 18% de la SAU, sont à risque modéré
- 36% des fermes bio enquêtées, soit 41% de la SAU, sont à risque faible
- 46% des fermes bio enquêtées, soit 35% de la SAU, ne sont pas considérées à risque de sortir de la SAU bio

² Pas de risque identifié = aucun indicateur strictement inférieur à 2 ; Risque faible = un indicateur strictement inférieur à 2 ; Risque modéré = 2 indicateurs strictement inférieurs à 2 ; Risque élevé = plus de 3 indicateurs strictement inférieurs à 2

2 ÉLÉMENTS MAJEURS DE RISQUE DE NON TRANSMISSION EN BIO



Manque d'anticipation

30% des fermes concernées



Manque de maîtrise du foncier

36% des fermes concernées

Sur les terres enquêtées, **4 739 HECTARES** (soit 65 % de la SAU bio étudiée et 54 % des fermes) sont menacés de sortir de la SAU bio dans les dix prochaines années. À l'échelle de l'Ille-et-Vilaine, cela représente **30 000 HECTARES** à risque de non-maintien en bio.

PERSPECTIVES

Deux éléments semblent indispensables à travailler pour sécuriser le foncier bio dans ce contexte de vieillissement de la population auquel n'échappe pas l'agriculture biologique :

Anticiper la transmission :

- Favoriser les rencontres entre agriculteur-ices bio et porteur-euses de projet d'installation en bio
- Développer des groupes de travail sur la transmission en bio
- Sensibiliser les agriculteur-rices bio au risque de non maintien de leur SAU en bio : développer un outil d'autodiagnostic permettant de noter le risque auquel est confronté la ferme



Maîtriser le foncier :

- Inclure les propriétaires dans la discussion sur le devenir des terres bio
- Former les conseiller-es et technicien-nes agricoles sur le foncier et les leviers de préservation de certains modes de productions
- Développer et communiquer sur les outils juridiques de protection des terres bio : baux ruraux à clauses environnementales, obligations réelles environnementales
- Développer le conseil sur le foncier et la structure de la ferme dès les premières années d'installation : développer une journée foncier dans des groupes de travail existant ?
- Instaurer des outils de veille du foncier bio





AGROBIO 35

Membre du réseau GAB-FRAB, Agrobio 35 est le groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine.

Numéro 1 du développement de la bio sur son département, Agrobio 35 c'est plus de 30 ans d'expérience de la bio au service des agriculteur-riche-s bio et de celles et ceux qui s'y intéressent.

Notre mission : influencer et peser sur l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires pour mettre l'agriculture biologique au coeur des préoccupations de tous les acteurs de la société.

Rejoignez les quelques 500 adhérent-es et porteurs de projets accompagnés par Agrobio 35 qui s'engagent à nos côtés pour une agriculture vertueuse, équitable, en symbiose avec notre environnement.

Agrobio 35

29 avenue des peupliers, 35510 Cesson Sévigné

02 99 77 09 46

agrobio35@agrobio-bretagne.org

www.agrobio-bretagne.org/reseau/agrobio-35/

Nos actions sont rendues possibles grâce aux agriculteurs et agricultrices adhérent-e-s d'Agrobio 35

Les principaux financeurs de la bio en Ille-et-Vilaine :

